

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;
Vu l'arrêté n°2022-75 du portant composition des jurys de licence Mathématiques parcours Informatique
pour l'année universitaire 2022-2023 ;
Vu la démission de M. Chaumont.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Présidents et membres des jurys de la licence Mathématiques parcours Informatique, les
enseignants ci-dessous :

L1 :

- **Serge Dumont**, président,
- Fabrice BARDIN,
- Mickael FLORENTIN,
- Jean TRIBOULET.

L2 :

- **Omar ANZA HAFSA**, président,
- Fabrice BARDIN,
- Mickael FLORENTIN,
- Fabricio PEREIRA.

L3 :

- **Charles Edouard LEROUX**, président,
- Fabrice BARDIN,
- Omar ANZA HAFSA,
- Jean-Philippe MANDALLENA.

Article 2

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes